

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 décembre 2017

**Rapporteur :
Madame Claire LEVRY-
GERARD**

N° 55

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2017 (accusé de réception du 18/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature d'une convention cadre avec le CEA tech pour la création d'une 'plateforme régionale de transfert technologique' (PRTT) à Quimper et validation du financement de l'équipe cœur de cette antenne pour l'année 2017-2018.

Le conseil communautaire du 22 juin 2017 a validé la principe d'une participation financière de Quimper Bretagne Occidentale (QBO) pour la création d'une plateforme régionale de transfert technologique » (PRTT) à Quimper. Il est proposé aujourd'hui, d'une part, de signer la convention cadre entre le CEA, la Région Bretagne, le département du Finistère et QBO et, d'autre part, de valider le financement de l'équipe cœur de cette plateforme jusqu'au 31/12/2018.

1/ Signature d'une convention cadre.

Depuis 2013, le CEA s'est vu confié la nouvelle mission d'installer en régions des « plateformes régionales de transfert technologique » (PRTT). Elles s'appuient sur les résultats de la recherche fondamentale et industrielle du CEA, et ont pour mission de les diffuser en régions afin de devenir un « fournisseur d'innovation » au service de « l'industrie française ». C'est aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) et aux Etablissements de Tailles Intermédiaires (ETI) régionales, que ce transfert doit en principe bénéficier.

Dans ce contexte, le CEA a mené une étude d'implantation bretonne par un travail de terrain, en rencontrant et en présentant le CEA à de nombreux décideurs politiques locaux, aux entreprises clés (près de 130 rencontrées), et aux acteurs de l'écosystème. La Région Bretagne et Quimper Bretagne Occidentale ont parallèlement mené une action concertée en faveur d'une future implantation du CEA à Quimper.

Ainsi, sur la base du rapport d'étude et d'exploration de la faisabilité d'une plateforme CEA Tech en Bretagne rédigé et transmis par le CEA, il est envisagé la création d'une

PRTT bretonne spécialisée sur les procédés agri/agro et d'un budget prévisionnel sur 4 ans de 10.9M€. Ce projet sera cofinancé par le FEDER, la Région Bretagne, le département du Finistère et QBO.

La convention cadre a donc pour objectif de valider les engagements de chacun et notamment les engagements financiers définis dans le tableau ci-dessous.

Expérimentation d'installation d'une PRTT bretonne du CEA Tech – Agri/agro	Coûts en K€ sur 4 ans					Répartition prévisionnelle par financeurs			
	2017	2018	2019	2020	TOTAL / 4 ans	FEDER	Région	QBO	CD29
Objet									
Equipe cœur d'installation de la PRTT (1,8 puis 4,5 puis 5,4 ETP)	300	740	890	700	2630		1315	1315	
Loyers valorisés + travaux – 30m ² , 260m ² puis 1000 m ²	2	335	330	120	787			580,75	206,25
Showroom démonstration	0	700	150		850	425	212,50	106,25	106,25
Investissements matériels (process Agri-agro exclusivement)	0	1500	0	2000	3500	1750	875	437,50	437,50
Projets collaboratifs de recherche (Pôles de compétitivité notamment)	100	450	550	550	1650		1650		
Aides aux entreprises bretonnes (prestations CEA Tech ; 100 K€/projet) – dont Partenariat PIA/Bpifrance	200	400	450	450	1500		1500		
TOTAL	602	4125	2370	3820	10917	2175	5552,5	2439,50	750,00

La convention cadre précise notamment que l'exécution de cette convention et son rythme de déploiement seront déterminés par le Comité de pilotage de la plateforme CEA Tech bretonne composé d'un représentant de la Région Bretagne, de QBO, du Conseil départemental du Finistère et de l'Administrateur Général du CEA. Le représentant de la Région Bretagne présidera ce comité.

Le conseil communautaire sera amené à se prononcer sur le vote de chacune des demandes de financement du CEA nécessaire à la mise en œuvre effective de la plateforme de transfert technologique CEA en Bretagne. Par ailleurs les versements des montants correspondants aux demandes de subvention se feront sur justificatifs des dépenses réalisées.

2/ Financement de l'équipe cœur jusqu'au 31 décembre 2018.

Conformément au projet de convention cadre, la CEA tech a transmis à la Région Bretagne sa demande de financement de l'équipe cœur jusqu'au 31 décembre 2018.

Il s'agit de l'équipe chargée de piloter le déploiement de la plateforme quimpéroise, ainsi que des ingénieurs commerciaux qui sont sur le terrain depuis quelques mois en Bretagne. Le montant du financement de cette équipe cœur jusqu'au 31 décembre 2018 s'élève à 1 040 000 €, financés chacune pour moitié par la Région Bretagne et Quimper Bretagne Occidentale, soit 520 000 €.

Par ailleurs, ce projet repose également sur des moyens matériels organisés autour d'un showroom, d'une ou plusieurs plateforme(s) de recherche dotée(s) d'équipements spécifiques aux activités de CEA Tech en région, qui seront axées sur les domaines de l'agroalimentaire et de l'agriculture. Ces moyens matériels feront également l'objet d'une demande de subvention qui sera soumise au conseil communautaire au cours de l'année 2018.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser monsieur le président à signer la convention partenariale pour la création d'une plateforme régionale de transfert technologique CEA en Région Bretagne ;

2 - de valider la participation financière de l'équipe cœur du CEA tech jusqu'au 31 décembre 2018, pour un montant de 520 000 €.